

LE VILLAGE D'ÉPRON SE DISTINGUE



*Le village
où il fait bon vivre*

LE *J*OURNAL MAI / JUIN
N°451

www.mairie-epron.fr
contact-mairie@epron.fr
02 31 44 51 42



L'ÉDITO



UN BUDGET SOUS CONTRÔLE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ÉPRONNAIS

Le 6 avril dernier, le conseil municipal a voté l'augmentation de la part communale des impôts locaux. Cette décision n'a pas été simple ni évidente à prendre. Elle est celle de la raison, justifiée par plusieurs rencontres de travail avec la commission des finances, puis un séminaire avec les élus d'Épron et répond surtout à un audit réalisé, très récemment, par le cabinet KPMG et pris en charge par la Banque des Territoires

Pourquoi passer la part communale de la taxe d'habitation de 49% à 54% ?

Depuis plus de 25 ans, la part communale n'a pas été augmentée. Malheureusement, dans un contexte d'augmentation constante des fluides (eaux, électricité, gaz), des charges (cotisations sociales), du coût des prestations (intervenants, travaux, assurances), il est un moment où nous aussi, nous devons « nous aligner » sur la réalité économique de notre quotidien.

Oui, Épron propose des services qui nous placent d'ailleurs sur le podium « des communes où il fait bon vivre » (cf le JDD du 10 avril. Épron se situe au 3^{ème} rang national des communes de moins de 2000 habitants - évaluation portant sur 182 critères). Cela a un coût certes, mais la qualité du service rendu est un facteur d'attractivité indiscutable que vous pouvez mesurer : crèche, EHPAD, gymnase, médiathèque, pôle jeunesse, services médicaux, pharmacie, commerces...

Mais surtout, nous sommes face à un principe de réalité :

- Depuis environ 4 ans, la commune a perdu plus de 400 000 euros de dotations de l'État, en lien direct avec le désengagement voulu par le gouvernement à l'égard des collectivités. Soit une perte annuelle de près de 90 000 euros sur la dotation globale de fonctionnement. S'ajoute à cela, depuis 2017, la suppression des emplois aidés, qui correspond là encore pour notre commune à une perte de 100 000 euros environ. Comme les associations et employeurs, Épron a dû faire face à cette situation qui se traduit par une perte économique importante pour les communes mais aussi sociale en termes d'emploi et notamment pour les moins qualifiés et les plus vulnérables face à l'emploi.

Au total, la commune a perdu environ 800 000 euros en 4 ans !

- La crise du Covid-19 est un élément qui bouleverse aussi notre équilibre financier. Nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences. Mais dès à présent, nous avons sur l'exercice 2020 une perte de 140 000 euros liée à des manques de recettes (cantine entre autres) et maintien d'agents en situation d'autorisation spéciale d'absence (ne pouvant pas exercer mais rémunérés par la commune).

- La transformation de la communauté d'agglo en communauté urbaine de Caen la mer est aussi un élément déterminant. Ainsi, le transfert et l'acceptation de nouvelles compétences (voiries, espaces-verts, eaux) pèsent sur les finances de nos communes. Depuis 2018, nous sommes en période d'estimations et d'ajustements ce qui rend, là aussi, les prévisions délicates et risquées.

Enfin, depuis 3 ans, l'incertitude qui était celle des communes s'est accentuée. Nous sommes plus que jamais dans un paysage fluctuant sur les plans institutionnel, politique et fiscal. La suppression des impôts locaux - sans aucune concertation - le transfert de charges de l'État vers les collectivités, les modifications des compétences des intercommunalités et plus récemment la crise du COVID-19 ont fragilisé un édifice qui était, depuis déjà quelque temps, dans un équilibre bien précaire.

Trois exemples pour illustrer mon propos :

- En 2012, le gouvernement sollicite les communes pour l'installation des rythmes scolaires. Cela impose le recrutement d'animateurs pour prendre en charge les élèves à partir de 15h et cela jusqu'à 16h30 puis 18h, sans participation.

En 2017, changement de majorité et renoncement à cette organisation tout en maintenant la gestion des activités périscolaires.

- En 2019, transfert de l'instruction des permis de construire de l'État (service gratuit) vers la communauté urbaine (service payant : 7 500 euros par an).

- En 2002 transfert de la taxe professionnelle à Caen la mer, en 2017 transfert de la taxe foncière (TA) à Caen la mer et la suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2023.

Oui, Épron a fait le choix d'être accueillant, attractif avec des services qui font que nous y vivons bien. Cet objectif, nous souhaitons le maintenir et le poursuivre. L'agrandissement de notre commune contribue à permettre l'arrivée de nouveaux services. Nous souhaitons confirmer ce choix dans un contexte de changements permanents et d'adaptations de nos communes, Épron demeurant un point de stabilité.

Ainsi, la suppression de la taxe d'habitation prévue jusqu'en 2023 et l'augmentation de la part communale seront indolores financièrement⁽¹⁾ pour chacun de vous. Là aussi, cela a été déterminant pour nous tous dans notre vote du 6 avril dernier. Les changements et les incertitudes qui pèsent ne doivent pas être portés exclusivement par les contribuables que nous sommes tous.

(1) voir exemple dans l'article consacré au budget 2021

L'AGENDA

MAI / JUIN 2021

MAI

Commémoration

8 mai 1945 **SAM 08**

Mairie

La Promenade des Arts

Mairie / CME / APEE **DIM 30**

/ Comité des Fêtes

JUIN

Élections

Mairie **DIM 20**

Élections

Mairie **DIM 27**

LE CLASSEMENT DU VILLAGE

Le Calvados est un département où il fait bon vivre, comme le confirme le classement 2021 de « l'association des villes et villages où il fait bon vivre », paru le 11 Avril, et dans lequel Épron obtient 2 distinctions dans la catégorie des communes de 500 – 2000 habitants, à savoir : 3^{ème} au niveau national et 1^{er} au niveau départemental, (devant nos voisins Authie et Cambes-en-Plaine).

Ce classement est basé sur un ensemble de 182 critères, qui peuvent varier en fonction des années et des évolutions de nos conditions de vie. Tous ces éléments sont gérés et traités par l'organisme de sondage Opinion Way.

Bravo à tous de contribuer à maintenir Épron dans le peloton de tête de ce classement. **Poursuivons collectivement cette action !**



Félicitations !

Grâce à ses excellents résultats,

Épron est éligible au label

Villes et villages où il fait bon vivre.



LES ÉLECTIONS 2021

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale.

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Cette télé-procédure n'a rien d'obligatoire, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

Rappel du vote par procuration

Voter par procuration signifie confier son vote, pour le jour de l'élection, à un autre électeur.

Qui demande la procuration ? Le mandant.

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il a demandée.

Qui vote ? Le mandataire

Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant.

Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France.

Il vient voter, avec son titre d'identité, au bureau de vote du mandant.

Établir une procuration

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Où s'adresser pour la demande ?

Au commissariat de police, au tribunal d'instance ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. Si vous êtes français résidant à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat.

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration. N'attendez pas le dernier moment !

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et

rempli sur place, soit rempli depuis l'ordinateur du mandant et imprimé par ses soins sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et récépissé délivré au mandant.

Attention, dans les deux cas, vous devez vous présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration) ;
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter, si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

◆ PRENEZ NOTE

Les prochaines élections (régionales et départementales) sont prévues **les dimanches 20 et 27 juin 2021** (sous réserve de mesures restrictives liées au contexte sanitaire du moment)

Les **élections départementales** désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Ils forment l'assemblée qui dirige le département. Les conseillers départementaux sont élus pour six ans.

Le conseil départemental a pour compétence l'action sanitaire et sociale, la gestion des collèges, l'aménagement durable du territoire, la sécurité incendie, la culture et la gestion des routes et des déplacements.

Les **élections régionales** désignent les membres du conseil régional. Ils forment l'assemblée qui dirige la région. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Ces listes sont composées de sections départementales. Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Les écritures du Compte Administratif 2020 étant conformes aux écritures du Compte de Gestion 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte de Gestion de la Trésorerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :
Déficit de fonctionnement : 295 107.68 €

Excédent d'investissement : 106 194.98 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) AFFECTATION DE RÉSULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif 2020 présente un déficit de 295 107.68 € en résultat d'exercice, le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

Résultat de l'exercice : 295 107.68 €
Résultats antérieurs reportés : 940 015.65 €
Résultat à affecter : 644 908.67 €
Solde d'exécution d'investissement 282 782.74 €
Restes à réaliser dépenses : 0.00 €
Restes à réaliser recettes : 0.00 €
Besoin de financement : 0.00 €
Affectation en réserve au 1068 : 0.00 €
Report de fonctionnement en 002 : 644 908.67 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) VOTE DES TAXES D'IMPOSITION 2021

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

C'est ce taux de référence qui doit faire l'objet d'un vote (taux communal 2020 + taux départemental) par le conseil municipal

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition suivant :

➤ Taxe Foncière Propriétés Bâties : (27.84 % +22.10 %) *1.1 54.93 %

➤ Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : (38.46*1.1) 42.30 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

• Monsieur le Maire donne lecture des subventions allouées aux associations et proposées par les Membres des Commissions Finances et Vie Associative. Il précise que les membres des bureaux des différentes associations ne prendront pas part au vote :

- Crèche Molécule : 36 079 €
- Association Sportive Epronnaise : 500 €
- Club des Anciens Jeunes : 250 €
- Comité des Fêtes : 1 500 €
- Messieurs J. Ledeuil , G.Divier ne prenant pas part au vote
- Association sportive Epronnaise – badminton 200 €
- Croix de Guerre : 30 €
- OCCE Ecole groupe scolaire : 5 000 €
- Association des anciens combattants 500 €
- Monsieur D. Willeme ne prenant pas part au vote
- Association pour la qualité de vie d'Épron : 100 €

• Madame Anne-Marie Le Caer ne prenant pas part au vote

- Association L'Abeille d'Épron : 600 €
- Messieurs F. Busnel, F. Vallée, G. Divier ne prenant pas part au vote
- Madame Chantal Simonot ne prenant pas part au vote

- Association Atout Soleil : 100 €
 - À vue de Truffes : 100 €
- Le montant total des subventions allouées s'élève à 45 009 €.

• Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget primitif 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2021 suivant :

- Dépenses de fonctionnement : 1 918 296.00 €
- Recettes de fonctionnement : 1 918 296.00 €
- Dépenses d'investissement : 705 937.00 €
- Recettes d'investissement : 705 937.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS CARRÉS DE CAEN »

Le conseil municipal décide de poursuivre pendant 2 ans le partenariat avec l'association « Les Petits Carrés de Caen » autour d'un rucher et de bénéficier de l'accompagnement des apiculteurs de l'association. Une transition vers une gestion en autonomie du rucher d'Épron est prévue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7) AVENANT À LA DTMO AVEC LE SDEC -ÉNERGIE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Les contraintes sanitaires liées à la Covid-19 ont retardé la réalisation de l'extension du

groupe scolaire et par conséquent, de l'installation photovoltaïque associée.

Le conseil municipal décide la réalisation d'un avenant pour prolonger la durée de la Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) avec le Sdec-Energie.

Le conseil municipal fait le choix de l'auto-consommation collective.

Le conseil municipal accepte le choix d'exploitation spécifique de 127 €/kWh.an, soit 4 572 € par an pendant 20 ans.

Le conseil municipal accepte le reste à charge de 2 360 € à l'investissement pour la commune.

Le conseil municipal approuve le montant proposé par le Sdec-Energie et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0.00 €.

Le conseil municipal autorise le Sdec-Energie à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8) ATELIER MUNICIPAL – MISE À DISPOSITION AUPRÈS DES SERVICES DE CAEN LA MER

Depuis 2017, l'atelier municipal est mis à disposition de la communauté urbaine pour l'exercice de la compétence voirie / et espaces verts. Le pourcentage utilisé par Caen la mer est de 82.54 %. Le conseil municipal décide de renouveler dans les mêmes conditions les termes de la convention pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9) SERVICE CIVIQUE

Par convention en date du 22 août 2018, l'Agence du Service Civique, dans le cadre du programme Erasmus + jeunesse et sport, une subvention a été accordée à la commune pour un montant de 7 977 €.

En application des articles 14.4 et 14.5 de la convention et après analyse, le montant final de la subvention est arrêté à la somme de 3095 €.

Une avance de 6 381.60 euros a été versée. La commune est donc redevable de la somme de 3 286.60 €.

Le conseil municipal prend acte et autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la clôture de ce dossier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le compte-rendu est affiché en mairie.
Il est consultable sur le site internet de la commune : www.mairie-eptron.fr

LE BUDGET MUNICIPAL

FOCUS SUR

Le budget de la commune est subdivisé en deux volets : le fonctionnement et l'investissement. Chaque année, le conseil municipal doit approuver le budget réalisé l'année précédente (2020 cette année) et voter le budget de l'année en cours (le budget primitif 2021).

L'ORGANISATION D'UN BUDGET



source KPMG-2021

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

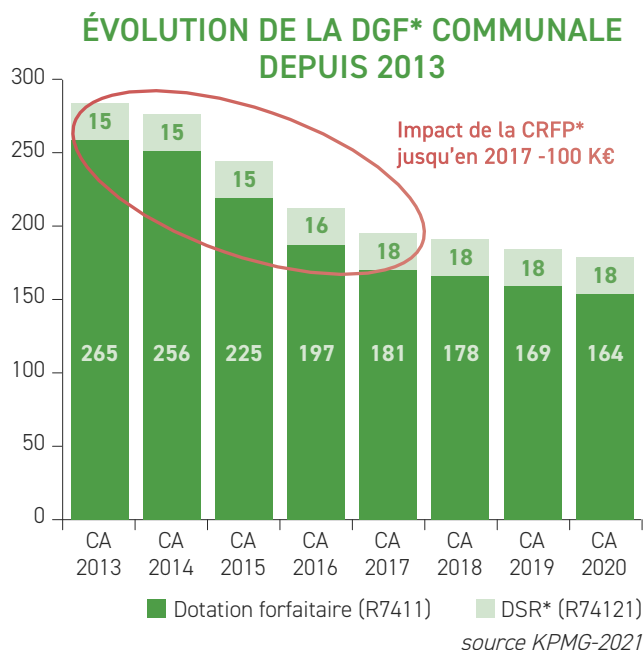
La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement correspond à la **Capacité d'autofinancement (CAF)** de la commune.

Les marges de prudence recommandent que cette CAF corresponde environ à 10% des recettes de fonctionnement. Elle est aussi un critère de la capacité d'emprunt de la commune.

Au fil des années, la commune d'Épron a cumulé des résultats positifs, ce qui lui a permis de constituer un fonds de roulement d'actuellement environ 600 000 euros. La commune dispose également de réserves pour faire face à des dépenses imprévues.

Cependant, depuis le passage à la communauté urbaine « Caen la Mer », la reprise par la municipalité du centre de loisirs et, cette année, la crise sanitaire liée au corona virus, la commune ne parvient plus à dégager un bénéfice de fonctionnement satisfaisant.

Ainsi qu'il est possible de le voir sur le graphique ci-contre, les dotations de l'État n'ont cessé de diminuer.



*DGF : dotation globale de fonctionnement

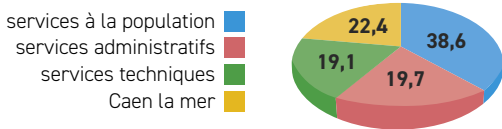
*CRFP : contribution au redressement des finances publiques

*DSR : dotation de solidarité rurale

Afin de restaurer une capacité d'autofinancement satisfaisante, le budget de fonctionnement primitif pour 2021 a été resserré. Des économies ont été recherchées sur plusieurs postes de dépenses, notamment les dépenses énergétiques, l'alimentation et les charges de personnel. D'autres pistes d'économie, en particulier de mutualisation de certaines dépenses, sont à l'étude.

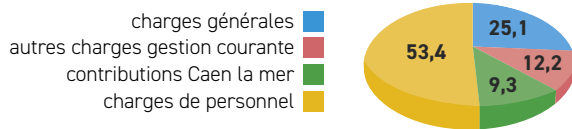
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR GRANDS PÔLES

Répartition des dépenses : 100€



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIES DE CHARGES

Dépenses de fonctionnement : 100€

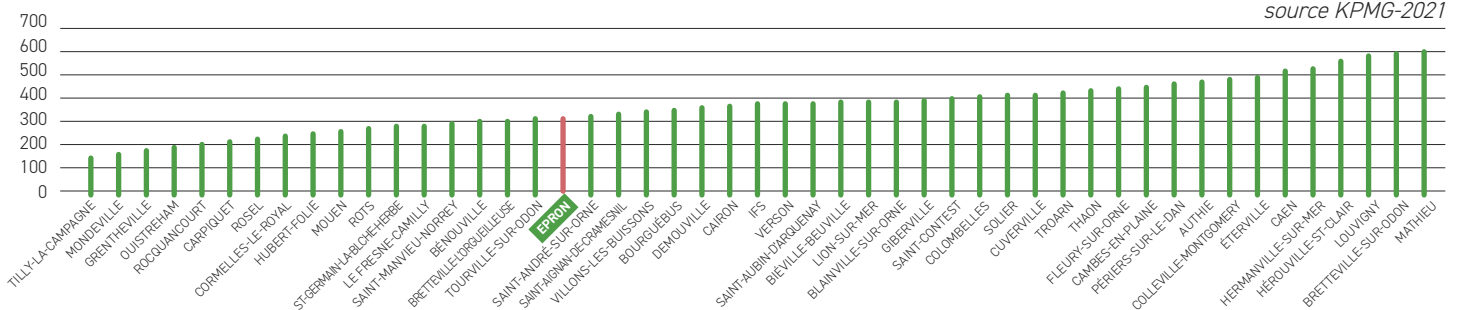


La taxe d'habitation a vocation à disparaître pour les contribuables. Le Gouvernement a décidé d'attribuer aux communes le taux départemental de la taxe foncière aux communes afin de compenser cette baisse de recettes.

La commune d'Épron n'a pas augmenté la part communale des impôts locaux depuis 25 ans.

Le schéma ci-dessous représente le montant de l'imposition locale pour une même maison dans des communes similaires à Épron.

MAISON BALADEUSE DU TERRITOIRE



Le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux d'imposition revenant à la commune pour les taxes foncières. Ce taux est passé de 49,94% à 54,83% pour les taxes foncières des propriétés bâties et de 38,46% à 42,3% pour les taxes foncières des propriétés non bâties. Par exemple, pour une part communale de taxe foncière de 1000€ en 2020, la part communale taxe 2021 sera de 1105€. De plus, la taxe d'habitation, déjà supprimée pour certains épronnois, le sera pour l'ensemble de la population à échéance de 2023 (30% en 2021, 65% en 2022, puis 100%). Ainsi pour une famille qui payait 1000€ de taxe foncière et 100 € de taxe d'habitation en 2020, elle ne paiera plus, que 1105€ de taxe foncière et aucune taxe d'habitation, ou une taxe d'habitation diminuée, dans le très court terme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La commune dispose également d'une réserve pour financer ses investissements. Cette réserve s'élève à un peu plus de 282000 euros. La commune peut l'utiliser pour financer le début des travaux de l'école et ne devrait pas avoir besoin de recourir à un emprunt en 2021.

Mais il est impératif que la commune soit en mesure d'assurer le financement, restant à sa charge, de l'ensemble des travaux de l'école avant le début de ces travaux fin 2021. Il est donc nécessaire de démarcher les établissements financiers et en particulier la Banque des territoires dès cette année.

ANALYSE

Les efforts réalisés sur le budget de fonctionnement doivent permettre à la commune de présenter, aux établissements financiers, un dossier satisfaisant.

En effet, au regard des autres critères, en particulier le taux d'endettement, la commune d'Épron est très peu endettée puisque la dette totale peut être remboursée en moins de 8 ans. L'encours de la

dette (capital restant dû) s'élève à 149€/habitant. L'annuité de cette dette s'élève à 19€/habitant.

Cette situation un peu difficile n'est que provisoire puisque les recettes de la commune vont s'améliorer dans les deux ou trois ans à venir au fur et à mesure de la livraison des logements du quartier de l'Orée du Golf.

La commune connaît actuellement une phase de transition. Elle est amenée à se développer et à augmenter sa population de manière significative. Mais il est indispensable d'anticiper cette augmentation de population en investissant dès aujourd'hui dans les infrastructures qui seront indispensables demain.

Cette phase de transition ne remet pas en cause les autres projets d'investissement portés par l'équipe municipale. Il s'agit juste de les décaler dans le temps pour les réaliser à partir de 2023.

	TAUX 2020	TAUX 2021 sans hausse des taux	TAUX 2021 avec hausse des taux 10%
commune	27,84%	49,94%	54,83%
intercommunalité	0,958%	0,958%	0,958%
département	22,10%	0%	0%
taxe spéciale	0,10%	0,10%	0,10%
taxe ordures ménagères	9,74%	9,74%	9,74%

Véronique TOUDIC
Adjointe aux Affaires Générales



LA PROMENADE DES ARTS



Mai 2021 ! Pour la 2^{ème} année consécutive, le « Printemps de la Peinture et des Arts » ne pourra avoir lieu, et cela en raison du respect des règles sanitaires actuelles.

Alors, pour ne pas se priver encore trop longtemps d'un peu du plaisir des Arts, la commission vie associative et culture, en pleine collaboration avec le conseil municipal des enfants, l'association des parents d'élèves d'Épron et le comité des fêtes propose une journée festive autour des Arts et de la culture, en milieu ouvert, ce qui permettra à tous les visiteurs de découvrir quelques endroits de la commune tout en contemplant les œuvres exposées.

Cette manifestation, qui se déroulera, en musique et en compagnie de quelques participants déguisés pour fêter l'Art, la Culture et... le Printemps, aura lieu, sauf empêchement de dernière minute, le :

Dimanche 30 mai 2021, de 9h00 à 18h00

Pendant votre balade dominicale, vous pourrez faire une visite guidée, dans l'ensemble de la commune, à l'aide d'une carte interactive⁽¹⁾ et découvrir la richesse des œuvres exposées. Les artistes exposeront dans des lieux parfois improbables (vitrines des commerces, les fenêtres d'un particulier, dans une véranda, ou encore dans les bâtiments publics d'Épron).

Dans une autre rue, un autre quartier, vous rencontrerez un artiste exposant dans le jardin d'un épronnois et vous pourrez échanger avec lui sur son travail d'artiste. De plus, certaines des œuvres exposées dans les bâtiments communaux et vitrines des commerces, seront exposées plusieurs jours.

Tout au long de votre parcours dans les rues d'Épron, des surprises vous seront proposées, dont certaines d'entre elles imaginées et organisées par les jeunes actifs du C.M.E.

⁽¹⁾ La commune diffusera sur son site internet et sur ses réseaux toutes les informations relatives à cette manifestation et les modalités d'utilisation de la carte interactive, ainsi que des plans et autres informations relatives à cette manifestation seront à disposition des visiteurs sur le site de la commune.

Des plans de visite seront également disponibles en mairie et chez les commerçants.

UN PEU D'HISTOIRE DE LA COMMUNE AU TRAVERS D'ANECDOTES ET FAITS DIVERS DES ANNÉES 1830 !

C'était hier... _____



UN SUICIDE PEU ORDINAIRE

Plusieurs journaux de mai 1834 rapportent les faits suivants : « Vers sept heures et demie, un employé à l'atelier de charité de Caen, après avoir travaillé toute la journée au hameau de La Folie, manifesta l'intention de se détruire. Cet homme avait, dit-on, le moral faible, et paraissait en proie à des chagrins domestiques. Il se jeta dans une mare profonde de laquelle il fut retiré par plusieurs individus qui, échauffés par la boisson, arrivaient d'Épron, où ils avaient travaillé.

L'employé, continuant de manifester le dessein de se noyer, les cinq journaliers qui l'avaient sauvé d'abord lui dirent qu'ils allaient lui laisser le champ libre, et le malheureux en profita pour rentrer dans la mare, tandis que les autres, armés de bâtons, empêchaient la population d'approcher pour lui porter secours. On ajoute que quelques personnes ont même été maltraitées par ces individus dont un état d'ivresse permit seul d'expliquer le brutal sang-froid ; car, grâce au zèle avec lequel ils ont fait sentinelle, le malheureux a réussi à se noyer ».

Des poursuites ont été engagées contre ces sombres individus.



LE FEU DANS UNE FERME

La Gazette Nationale du 13 août 1857 indiquait « ce matin, à Épron, le feu s'est déclaré de manière si intense, qu'il a fallu réclamer les pompes de Caen. De pareils désastres doivent avertir les fermiers de redoubler de vigilance.

Au nombre des travailleurs accourus tout à coup sur le lieu d'où s'échappait la flamme, il nous faut ajouter le nom du dénommé Langret, tourneur à Saint-Martin-de-Fontenay qui, voyant les efforts désespérés des ouvriers pour sauver la ferme de M. Roger de Beauvoir, a demeuré sept heures dans l'eau croupie d'une mare, passant des seaux d'eau aux personnes qui l'entouraient. »



Jean Daireaux

C'est aujourd'hui... _____

LA XX^{ÈME} PLANTATION L'ARBRE DES ENFANTS



PLANTATION D'UN SORBIER DES OISELEURS

Le dimanche 21 mars dernier en compagnie de madame Laurence Dumont, députée du Calvados, des élus et des familles invitées pour l'occasion, un Sorbier des oiseleurs a été planté dans le jardin des enfants, en l'honneur des 16 naissances qui ont eu lieu dans les familles épronaises en 2020. Cette année, la manifestation s'est déroulée de façon assez restreinte afin de respecter les mesures sanitaires du moment. Et, c'est autour de cet arbre que Carine Simon, maire adjointe de la commune, a remis aux familles présentes, des plants d'aromates mellifères, un pot de miel « made in Épron » et un diplôme.





CENTRE DE LOISIRS LES ACTIVITÉS DU MERCREDI

Durant ces derniers mercredis, les plus jeunes ont fait du petit bricolage sur le thème de Pâques. Ils ont customisé des œufs et des lapins. Pour cela, ils ont tout d'abord découpé des bandes de papier de différentes couleurs qu'ils ont collé sur une 1^{ère} feuille. Ils ont, ensuite, évidé la forme d'un lapin ou d'un œuf sur une 2^{ème} feuille, puis pour terminer, ils ont collé les deux feuilles l'une sur l'autre. Voici le résultat en image



Les plus grands, se sont mis au vert, en replantant des primevères qui s'étaient égarées dans le vieux compost. Ils ont aussi cueilli de jolis bouquets au même endroit et en ont apporté un à la médiathèque. Le tout culturel à la mode des enfants d'Épron, comme le disent les enfants du CME, la culture est partout, elle est dehors aussi.

CM1 & CM2 LA COLLECTE DE JOUETS

Durant un mois, une collecte de jouets a été mise en place dans l'école d'Épron. L'objectif était de récupérer des vieux jouets en bon état ou un petit peu abîmés et de les déposer à la coop 5 pour 100, une ressourcerie, pour qu'elle les répare et les revende à petit prix.

Les enfants comme les parents ont pu déposer leurs anciens jouets dans la classe des CM1 - CM2.

Lors de la journée du 30 janvier, les 58,40 Kg de jouets ont été apportés à leur destinataire, par l'enseignante de la classe et son élève, Léane, à l'origine de ce projet. Merci beaucoup à tous les généreux donateurs.

Les élèves de CM1 - CM2 iront visiter, au printemps, les différents espaces de la coop 5 pour 100 (épicerie, café cantine, ateliers et magasin général).

Léane, Lison, Mila et Ismène.



ATELIER PARENT - ENFANT / ADO : «UNE P'OSE EN FAMILLE»

Vous étiez une dizaine de familles à la session de février et vous étiez aussi présents, en distanciel, à la session d'avril. Peut-être avez-vous manqué ces rendez-vous ? Pas de panique si vous avez envie de venir bouger en famille, les réveils sportifs avec Charly se poursuivent !

Prochains rendez-vous : **19 juin & 25 septembre 2021**

Les inscriptions sont ouvertes !

LES VACANCES D'ÉTÉ LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Les animateurs planchent sur les plannings d'été ! En 2021, l'été ira dans tous les sens ! Au programme des festivités : jeux, ateliers sensitifs, gustatifs, sportifs et créatifs !

Comme chaque année, l'équipe du pôle enfance jeunesse vous accueillera et répondra à vos questions lors d'une après-midi « portes ouvertes » le mercredi 2 juin 2021, de 13h30 à 18h30, dans le hall du restaurant scolaire.

Mais le centre de loisirs ce n'est pas seulement les animations à Épron, c'est aussi des séjours en camping. Les inscriptions ont commencé en mars, certains séjours sont pratiquement complets mais d'autres vous tendent encore les bras,

Notamment ceux du mois d'août.

N'hésitez plus, faites des projets et venez inscrire vos enfants au centre de loisirs d'Épron cet été. 😊



Pour toute information contacter :
Le pôle jeunesse
Tel : 02 31 94 43 68
06 45 50 98 61
Mail : pole-enfance-jeunesse@epron.fr

CME AIME TA PLANÈTE, FAIS PLACE NETTE !

Le CME aime les gens en bonne santé alors il fait place nette Lilou et Léa ainsi que l'ensemble du CME lancent un appel : « mettre des masques, c'est bien ! Les changer régulièrement c'est plus adapté ! Et les jeter après usage c'est encore mieux !!! on a remarqué que les détritiques étaient revenus et qu'ils se regroupaient dans les buissons et recoins mais surtout on a remarqué l'apparition de nouveaux déchets : les masques ! C'est pas beau, c'est dégoûtant, c'est mauvais pour la planète et donc mauvais pour nous ! Alors on a lancé l'Opération

récré propre ». Une vingtaine d'enfants armés de gants et d'un des derniers sacs jaunes n'ont écouté que leur bravoure et se sont lancés à l'assaut des détritiques de la récré ! Faites comme eux ! Faites-le partout, dans votre rue, jardin, à la plage ou dans les parcs ! Moins de déchets, plus de santé ! N'hésitez pas à leur envoyer les photos de vos opérations places nettes : pole-enfance-jeunesse@epron.fr. On peut tous participer ! 😊



On est tous des artistes,
le CME invite les enfants et les jeunes à laisser parler leur créativité.
Entre 6 et 17 ans, inscris-toi
à la promenade des Arts en tant qu'artiste !

Retrouvez-nous prochainement pour un autre épisode du CME
À venir : aime ton assiette, tu te sentiras comme un athlète !

L'ASE TENNIS

Dans le dernier bulletin, nous vous annoncions des actions en faveur des adhérents de l'ASE - Tennis dont l'activité a été sérieusement perturbée ces 2 dernières saisons en raison de la situation sanitaire. Ces actions visent à remercier les adhérents actuels pour leur fidélité au club et leur soutien. Nous souhaitons, par la même occasion, inciter nos membres actuels à se réinscrire à la rentrée prochaine pour une saison que nous espérons « normale ».

Ainsi, nous avons décidé des actions suivantes :

1. Gratuité des cours pendant un mois et demi (du 15 mai au 26 juin 2021) pour TOUS les adhérents.

2. Offre d'une carte cadeau d'un montant de 20 euros chez INTERSPORT pour les adhérents de - 18 ans

3. Gratuité de la licence pour la saison 2021/2022 (équivalent 20 euros) pour TOUS les adhérents.

D'autres actions vous seront annoncées cet été pour la rentrée de septembre. Elles viseront à attirer de nouveaux jeunes adhérents à la pratique du tennis à Épron.

Merci encore à tous pour votre solidarité à l'égard de l'ASE Tennis.

Karim BORDJI (Président ASE Tennis ; 06 16 12 03 22)



L'ASE JUDO JUDO EN PLEIN AIR

Alex a craqué ! Il n'en pouvait plus d'inventer, sur Facebook, des exercices physiques et des jeux de société ayant pour thème le judo. Il a décidé de retrouver les membres du club sur un des courts de tennis extérieurs, le samedi matin. Il est arrivé de bonne heure pour installer les différents ateliers. Et c'est avec un grand sourire (si, si, on le devinait sous son masque !) qu'il a accueilli en deux groupes tous les volontaires. Il avait même invité les parents à participer, mais aucun n'a osé se lancer pour l'instant. Les judokas, petits et grands, ont apprécié de se retrouver et de faire, en musique, les exercices proposés. Pour que ce beau projet perdure, il faut que le temps soit de la partie. Alors, souhaitons que tous les samedis à venir soient ensoleillés. Merci à Alex pour son investissement.

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Bonjour à tous,

À cette heure où nous vivons un troisième confinement, la projection et l'organisation d'activités sont très difficiles.

Nous restons néanmoins mobilisés, dans l'attente d'une amélioration !

À ce titre nous avons décidé d'offrir à tous les adhérents la cotisation 2021 ! Effectivement, depuis mars 2020, nous n'avons pas eu l'occasion de vous proposer d'activités. Nous souhaitons par ce geste vous exprimer notre bienveillance et surtout l'espoir de nous retrouver le plus rapidement possible.

En espérant que 2022 soit une année de liberté et que le COVID ne soit plus qu'un mauvais souvenir !

Concernant la commémoration du 8 Mai 1945, il n'y a aucune certitude quant à sa faisabilité. Si cela a lieu, l'horaire prévu est 14h30, nous vous informerons dès que possible.

Les repas des dimanches 12 septembre & 14 novembre 2021 sont pour l'instant maintenus.

Nous maintenons également la cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie du dimanche 5 décembre 2021.

Prenez bien soin de vous ainsi que de vos proches !

Didier Willème

Comité des fêtes / Teriya Ko

LA DANSE EN LIGNE



Cher(e)s ami(e)s,

Il y a encore quelques jours nous étions confiants pour une reprise possible de la danse en ligne et des autres activités du comité des fêtes ! Malheureusement, les nouvelles recommandations des autorités gouvernementales et médicales sont pour plus de protection et de confinement.

L'équipe du comité des fêtes le comprend et ne peut pas envisager autre chose que ce qui, en toute logique, nous est imposé. Sachez que nous le regrettons pour vous, danseuses et danseurs. Josette, notre professeure, avec la passion de la danse qu'on lui connaît proposait dans un élan d'optimisme des cours en extérieur, une façon sportive et élégante de nous mettre au vert, ce qui aurait été superbe et nous en avons besoin !

Même ces moments de partage, de bonnes ambiances se sont évaporés sous les coups de boutoirs de la COVID et c'est bien dommage.

Nous nous permettons aussi de vous rappeler que notre professeure de danse continue inlassablement à mettre à votre disposition sur son site des danses et rythmes dont elle a le secret, nous en profitons ici pour la remercier très amicalement.

L'équipe du comité des fêtes

En espérant des jours meilleurs pour tous.

FOIRE AUX GRENIERS

En raison du manque de visibilité sur les conditions sanitaires au moment de la Pentecôte, le comité des fêtes et Teriya Ko, organisateurs de la foire aux greniers, **se voient dans l'obligation de reporter cette manifestation à l'automne prochain.** Des informations complémentaires, quant à une nouvelle date pour l'organisation de celle-ci, vous seront communiquées dans le bulletin de juillet.



LE CAJE
LE CLUB DES ANCIENS JEUNES

Balade entre nature et Histoire

Épron, jeudi 1^{er} avril, 9h30. Parking du gymnase.

Seize adhérents au CAJE se sont donné rendez-vous pour une marche d'environ 1h30 autour du village. La météo est de la partie, il fait un temps radieux !

Chaque participant est heureux de se retrouver parmi d'autres et de partager cette petite « récréation » en plein air. Masqués et attentifs à respecter les distances, par petits groupes, les marcheurs ont pris la voie verte en direction de Cambes-en-Plaine.

Ils arrivent au « bois du charnier », endroit où fut construit le cimetière militaire anglais. Les pierres tombales blanches et alignées resplendissent dans la lumière du matin. Dans ce site émouvant règne le silence seulement brisé par les pépiements et les chants d'oiseaux.

Les inscriptions sur les tombes révèlent combien les hommes tombés au combat étaient jeunes. Il y a 224 sépultures.

Jean Louis Letellier, président du CAJE, prend alors la parole pour révéler qu'en vérité il y a 225 corps. Il désigne un endroit, au bout d'une allée, et précise « Ici est enterrée anonymement l'urne contenant les cendres de Dan Robinson ». Et Jean Louis raconte...

« Ce vétéran anglais, engagé à 19 ans dans l'armée britannique puis débarqué en juin 44 en Normandie avec la 59^{ème} Staffordshire Division, a échappé aux tirs allemands lors de la ter-

rible opération Charnwood « bois du charnier ». Grand nombre de ses amis y ont perdu la vie et sont enterrés ici.

Dan Robinson a vécu en Angleterre, il y est mort en 1998, à 77 ans. Il venait tous les ans se recueillir dans ce cimetière. Dans son testament, il a demandé à être enterré à Cambes-en-Plaine, auprès de ses amis tués au combat en 1944. Souhait refusé par l'administration car lui n'est pas mort à la guerre. Seule possibilité autorisée, l'enterrer anonymement. Ses proches -famille et amis- ont accepté cette solution. »

Voilà pourquoi il y a 224 tombes mais 225 corps ! Sa volonté a été respectée. Dan Robinson repose à l'endroit souhaité, sans nom, sans croix, sans mention particulière. Peut-être qu'un jour il sera possible d'honorer sa mémoire en identifiant l'endroit où reposent ses cendres...

La balade reprend tout autour de Cambes pour revenir vers Épron en coupant à travers champs. Les groupes s'arrêtent quelques minutes pour regarder de très jeunes agneaux blottis dans les herbages d'une ferme.

Retour au parking du gymnase. Il est l'heure de se quitter. Chacun regagne son domicile, sourire aux lèvres, avec le même vœu, recommencer dès que cela sera possible.

Les prochaines marches sont déjà fixées : jeudi 6 mai et jeudi 3 juin. Rendez-vous au parking du gymnase à 9h30.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA QUALITÉ DE VIE



Toujours privé de réunions et de contacts à cause des mesures barrières, je vais continuer comme au numéro précédent, à rappeler certaines règles pour conserver notre village propre et agréable pour tous :

- Ne pas jeter les masques et mouchoirs usagés au sol,
- Ne pas vider son cendrier de voiture sur une place de parking ou sur la rue,
- Signaler à la mairie lorsque des poubelles de la commune sont pleines et débordantes afin que le service technique intervienne,
- Nettoyer et éliminer les mauvaises herbes sur le trottoir devant sa propriété, jusqu'au fil d'eau (caniveau),
- Tailler sa haie régulièrement afin qu'elle ne

dépasse pas sur la voie publique,

- Ne pas laisser ses trois poubelles sur le trottoir, elles doivent seulement être sorties la veille, selon leur jour de collecte,
- Faire le maximum pour que notre village soit agréable à parcourir à pied, à vélo ou en voiture. Désolé de devoir me répéter, mais mon précédent message semble ne pas avoir été entendu. Merci à tous. Respect du village, respect des autres, respect de la nature.



Pour toutes remarques, questions

ou suggestions :

Jacques HAMEAU

11 rue des Glycines - 14610 EPRON

Tél : 07 87 06 46 11

LE MARATHON DE LA LIBERTÉ

Nouvelles Brèves....

Les organisateurs du « Marathon de la Liberté » ont annoncé l'annulation de la 34^{ème} édition qui devait avoir lieu du 4 au 6 juin 2021. Épron, point de ravitaillement habituel, ne pourra, pour la seconde fois consécutive, voir passer ni applaudir les centaines de sportives et sportifs traversant une partie de son territoire.

Espérons que la crise sanitaire sera complètement maîtrisée pour permettre le maintien de la « Rochambelle » prévue au mois d'octobre prochain.





ENTRE CONFINEMENT ET COUVRE-FEU, LA VIE CONTINUE !

Pendant cette période de confinement, nos églises, dont celle d'Épron, ont continué à ouvrir leurs portes pour les diverses célébrations, en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires (distanciation, masque, gel...).

Cependant, tout au long du couvre-feu, l'horaire des messes est avancé à **17 heures**.

Le samedi intermédiaire, la célébration a lieu à l'église Ste Claire de la Folie Couvrechef.

Le dimanche, messe en alternance dans les églises Saint Julien et Saint André à 11h.

Les messes en semaine sont maintenues à 18 heures, soit tous les MARDIS à ÉPRON.

Pour les nouveaux habitants d'Épron, nous rappelons que notre paroisse « SAINT THOMAS DE L'UNIVERSITE » regroupe quatre églises : Saint Ursin à Épron, Sainte Claire à la Folie Couvrechef, Saint Julien près de l'université et Saint André au Calvaire Saint Pierre.

Toute personne qui souhaite prendre contact peut le faire avec les équipes d'animation à l'issue des cérémonies, ou en joignant le secrétariat

- Courriel : secretariat.paroissestthomas@laposte.net
- Site : <https://bayeuxlisieux.catholique.fr/paroisse/>

Le presbytère de la paroisse se trouve : 1 rue Malfilâtre à Caen

Permanence d'accueil le mardi (10h 12h) et le vendredi (14h30 17h), sauf vacances scolaires.

**Que le printemps soit le signe de la Vie qui renaît,
quelle que soit la rudesse de l'hiver qui précède...**

Les prochaines messes dominicales
à Épron auront lieu :

08 mai - 17h00

22 mai - 17h00

05 juin - 17h00

19 juin - 17h00

03 juillet - 17h00

17 juillet - 17h00

31 juillet - 17h00

14 août - 17h00

28 août - 17h00



Père Jean-Claude M'Bra



Monseigneur Jacques Habert



Toutes les infos de la paroisse

02 31 85 44 53

sur : <https://bayeuxlisieux.catholique.fr/paroisses/agglomeration-caennaise/saint-thomas-de-luniversite/>

Epron
Samedi 12 juin de 9h à 12h30
parking gymnase

Collecte éphémère DEEE DEA*
Donnez une seconde vie à vos déchets !

venez déposer vos appareils et meubles, ils seront recyclés ou réutilisés

*déchets d'équipement électrique et électronique
et déchets d'équipement d'ameublement

mairie d'Epron - 02 31 44 51 42 - contact@mairie-epron.fr



TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE,
EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE.
C'EST SIMPLE ET PRATIQUE

Citykomi®, l'application mobile



Epron en direct sur votre smartphone !

Si vous voulez vous informer sur ce qui se passe dans la commune, la mairie de Epron vous a développé Citykomi®, votre nouveau service d'information en temps réel.



C'est simple, c'est gratuit, c'est libre !

Comment télécharger Citykomi ?

Téléchargez l'application sur votre smartphone avec :
Google play, App store, Windows phone



Ouvrez l'application

Recherchez Epron, ou scannez le QR code ci-joint.

Dès qu'un nouveau message est publié, vous recevez une notification pour le consulter dans Citykomi.

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Afin d'assurer la bonne sécurité de tous, il semble utile de rappeler les quelques précautions indispensables à appliquer, afin d'éviter d'être victime de pratiques commerciales douteuses :

• À DOMICILE :

- Demander une carte professionnelle
- S'informer sur l'entreprise et ses tarifs
- Ne jamais laisser le prospecteur entrer dans le domicile

• PAR TÉLÉPHONE :

- Ne pas répondre, ni rappeler des numéros inconnus, où qui vous semblent suspects (0899...)
- Attention aux messages vocaux ou SMS laissés après appels (numéros pirates, surtaxés,...)

• PAR MAIL :

- De faux e-mails utilisant les coordonnées d'entreprise peuvent vous être adressés vous demandant une connexion vers un site internet. Ne pas fournir d'informations personnelles, ni cliquer sur des liens inconnus qui peuvent contribuer à récupérer vos données personnelles ou à envoyer des virus vers votre messagerie.



SOYEZ VIGILANTS !

LE GRILL S'INVITE CHEZ VOUS
 Vous ne pouvez profiter de nouvelles recettes de burgers qu'à la maison.

BUFFALO GRILL CAEN
 9 RUE DU PROFESSEUR J. ROUSSELOT
 14000 CAEN
 BUFFACAEN@ORANGE.FR
 06 75 77 27 34

Garage de la BIJUDE
 MÉCANIQUE - TOLÉRIE - PEINTURE toutes marques
 Philippe JANNEQUIN

Ouvert du lundi au vendredi : Matin de 8 h 00 à 12 h 00 - Après-midi de 14 h 00 à 18 h 30

02 31 47 54 32

la FERME DU VILLAGE

HAMEAU DE LA BIJUDE
 14112 BIÉVILLE-BEUVILLE

OUVERT DU LUNDI
 AU SAMEDI DE 9H30 À 19H30
 (SAUF LE SAMEDI À 19H00)

Tél. 09 52 49 97 38
 E-mail : contact@lafermeduvillage.fr
 www.facebook.com/LaFermeduVillageCaen

Venez faire votre marché !
 Fruits - Légumes - Boucherie - Charcuterie - Crèmerie - Votailles
 Fruits Secs - Pain Bio - Fleurs - Snacking et jus... locaux !

Coiffure Féminin / Masculin

O' Jo - Ly

Tél : 02 31 47 36 00

Allée Gay-Lussac - 14610 Epron

Horaires d'ouvertures :
 Mardi au Vendredi 9h00 - 18h30 / Samedi 8h30 - 17h00

Maison

PLESSIS-LEMERRE
 Services funéraires

5 rue Richard Lenoir - VILLERS-BOGAGE
 02 31 77 01 16 plemmerre@wanadoo.fr

Jardiland

Route de Douvres

NOUVEAU

Toiletage
 Fleuristerie

EPRON

OUVERT DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

FLEURS · JARDINS & ANIMAUX · DÉCO

BOUTANGERIE-PÂTISSERIE

MARINI
 Acqua & Farine
 TRATTORIA

La boulangerie "Marini" a ouvert ses portes à EPRON le mardi 24 septembre 2019. Malgré la dimension de son bâtiment, ne vous y trompez pas : il s'agit bien d'une entreprise artisanale et indépendante dont le principe fondateur est de tout produire "Maison" à partir de matières premières sélectionnées. C'est le résultat de la reconversion professionnelle de Jean-Marc, auparavant pharmacien, qui en tant que consommateur se désolait de voir inexorablement diminuer la qualité du pain et des viennoiseries au gré des installations de franchises. Formé à l'Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie de Rouen, il imagine cet établissement atypique qui se prolonge en restaurant pour y déjeuner de façon économique et rapide. Il intègre également un four à pizza napolitain pour rendre hommage aux origines italiennes de sa mère. "MARINI" fait d'ailleurs référence à son nom de jeune fille. Toute l'équipe, dont 2 boulangers, 2 pâtisseries, un cuisinier et un pizzaiolo, n'a pas d'autre ambition que de vous apporter du plaisir dans la dégustation de ses produits. Vous y trouverez des pains qui ont du goût et qui se conservent, des viennoiseries croustillantes fabriquées à partir du bon beurre local d'Isigny, des pâtisseries généreuses et gourmandes, des plats du jour à consommer sur place ou à emporter et enfin des pizzas cuites au feu de bois selon la tradition napolitaine.

Boulangerie Marini
 2 rue Hubertine Auclert à Épron.
 Ouvert du lundi au samedi de 7h à 20h.
 Tél : 02 31 07 46 38 - Email : contact@boulangeriemarini.fr

Offre
 Une boisson offerte (canette 33cl) pour tout achat d'une pizza.
 Les pizzas vous sont proposées du mardi au samedi, sur place ou à emporter de 11h45 à 14h, et à emporter de 17h30 à 20h.



Brin de Marguerite
entretien et création
de jardins
devis gratuits

Téléphone
06 50 96 64 85

14 320 Feugueroles-Bully

Création - Entretien - Élagage - Adattage - Petite maçonnerie



*Aujourd'hui,
une fleur*

ERICK BOYER
FLEURISTE

02 31 94 01 01

36, Rue Edmond Bellin
LION-SUR-MER

CHRISTIAN LEPLY
plomberie chauffage assainissement
terrassement démolition



11 chemin du mesnil
14920 Mathieu

christian.lepley@bbox.fr

02.31.44.30.80

Imprimerie Le BRUN



Z.I. du Chemin Vert - 14, rue Villons-les-Buissons
B.P. 6023 - 14061 CAEN cedex 4
Tél. 02 31 29 34 00 - Fax 02 31 29 34 01
contact@imprimerielebrun.fr - www.imprimerielebrun.fr



**Aux Vergers
d'Épron**

18 rue de la Grâce de Dieu
14610 Épron

02 31 47 56 84
livraison possible

À 5 minutes de chez vous

Depuis plus de 150 ans
(selon les organisateurs, 8 ans selon la police)



**Fruits et légumes
d'ici et d'ailleurs**
Viandes régionales
Épicerie
Vins et bières de producteurs

Mangez sain, mangez du coin !

**Marché couvert et traiteur
100% produits frais**

+ de 4000 références pour vos achats alimentaires



du Lundi au Samedi de 10h00 à 19h30

148 rue Léon Foucault - Z.I. de la sphère - Hérouville
02 31 43 51 38

Perles de Nacre
SALON ESTHÉTIQUE

Horaires:
• JEUDI/VENDREDI : 10H-19H
• MARDI/MERCREDI : 10H-18H • SAMEDI : 10H-18H

02 31 44 49 23

ROND-POINT DE LA BIJUDE • 14112 BÉVILLE-BÉVILLE

HÂLTE AUX GUÊPES 14



Destruction nids de guêpes, frelons,
frelons asiatiques, bourdons

07.68.79.99.97

halteauxguespes14@gmail.com

7/7

EPRON

VOTRE MAIRIE

Place Francis Bernard
14610 Épron
Tél. : 02 31 44 51 42
Fax : 02 31 94 55 90
Courriel : contact-mairie@epron.fr
www.mairie-epron.fr

Ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

En cas d'urgence absolue à partir de 17h en semaine et 12h le samedi, les week-ends et jours fériés, vous pouvez joindre l'élue de permanence au 06 85 58 04 65

Fermeture de la mairie :
les samedis 15 & 22 mai

INFOS POSTE

Le bureau de Cambes-en-Plaine est ouvert :
du lundi au samedi de 9h45 à 12h15
Levée du courrier
du lundi au vendredi à 14h45
et le samedi à 11h30

R.A.M. «ARC-EN-CIEL»

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
Espace Ardena
Place Le Clos Maulier
14280 St-Germain-la-Blanche-Herbe
Tél. : 02 31 97 43 29
ram.st.germain@wanadoo.fr
Accueil sur rendez-vous

LA MÉDIATHÈQUE

24 rue de l'Église - 14610 Épron
Tél. : 02 31 74 51 20

Horaires d'ouverture (hors période Covid)

Matin : 9h00 à 12h00 du mercredi au samedi
Après-midi : 14h30 à 19h00 mardi, mercredi et vendredi

COMMISSARIAT DE POLICE

10 rue Thibout de la Fresnaye
14000 CAEN
Tél. : 02 31 29 22 22 - ou le 17

INFOS COLLECTE

Semaine normale :
• Bacs verts le vendredi
• Bacs gris le vendredi
• Bacs jaunes le jeudi (semaines paires)
Merci de les sortir la veille du ramassage.
Semaine avec jours fériés :
Vérifiez sur le calendrier que vous avez reçu.

ENCOMBRANTS

• Ramassage sur appel au 02 31 95 69 09
Tarif unique 10€ / collecte
• Dépôt à la déchetterie

D.E.E.

DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

Déchetterie la plus proche :
Bretteville-sur-Odon
Tél. 02 31 74 68 30
ZAC de la Grande Plaine
Rue des Hauts de Beaulieu

Ouverte du lundi au vendredi
9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Samedi : 9h00 – 18h00
Dimanche : 9h00 – 12h00

Santé



MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Stéphane Batard
Résidence « La Chevalerie »
Allée Gay Lussac
Tél. : 02 31 47 50 13
www.docrendezvous.fr

Marie-Laure De Bruyn
Rue de la Grâce de Dieu
Tél. : 02 31 47 54 89
www.ubiclic.fr

MÉDECIN NUTRITIONNISTE

Estelle Tommeray
Bâtiment « Lumière »
4 rue Hubertine Auclert
tel 02 31 91 65 41

DERMATOLOGUE - VÉNÉROLOGUE

Stéphanie Harel-Lorée
Bâtiment « Lumière »
2 rue Hubertine Auclert
Tél. : 02 31 91 29 77

MÉDECIN VASCULAIRE

Béranger Monthé-Mouna
Angiologie - Phlébologie
- Lasers
4 rue Hubertine Auclert
Tel : 02 61 92 08 41

INFIRMIERS

Thierry Dochler
et Rodolphe Le Rouvillois
Résidence « La Chevalerie »
Allée Gay Lussac
Tél. : 02 31 44 22 60

PHARMACIEN

Pharmacie Voisine
18 rue de la Grâce de Dieu
Tél. : 02 31 43 60 82

KINÉSITHÉRAPEUTES

• Céline Maheut
• Sonia Moussay
• Audrey Baloche
Bâtiment « Lumière »
2 rue Hubertine Auclert
Tél. : 02 31 94 07 02

KINÉSITHÉRAPEUTE OSTÉOPATHE

Arnaud Bonnet
Bâtiment « Lumière »
2 rue Hubertine Auclert
Tél. : 06 77 13 80 49

PÉDICURE PODOLOGUE

Marie-Lucie Landais
Résidence « La Chevalerie »
Allée Gay Lussac
Tél. : 02 31 23 62 86

Dorothée Dupont
Bâtiment « Lumière »
4 rue Hubertine Auclert
Tél. : 02 31 79 07 30

ORTHOPHONISTE

Valérie Michardière
Bâtiment « Lumière »
4 rue Hubertine Auclert
Tél. : 02 31 94 26 74

PSYCHOLOGUES

Nathalie Lucas-Duffoug
13 rue Eole
Tél. : 02 31 43 86 97

Nathalie Tschopp
12 route de Caen
Tél. : 06 95 96 07 70

HYPNOSE ERICKSONIENNE

Béatrice Palis
Résidence « Les Blés d'Or »
13 rue de la Grâce de Dieu
Tél. : 06 95 10 33 17

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

Sigrïd Troude Tighilet
1 impasse des Pavillons
Tél. : 06 13 16 42 42

ORTHOPTISTE

Xavier Lelièvre
Bâtiment « Lumière »
2 rue Hubertine Auclert
Tél. : 06 73 30 66 82
lelievre.orthoptiste@gmail.com

SOPHROLOGUE

Francesca Bocq
4 rue Hubertine Auclert
Tél. : 06 67 84 30 96
www.leffet-sophro.fr

CENTRE DENTAIRE CAEN - ÉPRON

Chirurgien - dentiste
4 rue Hubertine Auclert
Tél. : 02 61 79 03 20

DENTISTE

Fabrice Auvray
Résidence « Les Blés d'Or »
13 rue de la Grâce de Dieu
Tél. : 02 31 53 96 67

EHPAD

EHPAD Orée du Golf
Rue Olympe de Gougues
Tél. : 02 31 53 30 55

VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire
du Cèdre
Route de Caen
Tél. : 02 31 47 67 67